



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an **deux mil vingt et un** le **23 mars**, les membres du comité du Syndicat Mixte du Bassin du Semnon, légalement convoqués, se sont réunis à Janzé, sous la Présidence de Monsieur RESTIF Thierry, Président.

Date de la convocation : **15/03/2021**

Nombre de membres en exercice : 38

Nombre de membres présents : 18

Nombre de membres votants : 19

Membres présents prenant part au vote :

Bretagne Porte de Loire Communauté : BRIZARD Philippe (Titulaire), GUINARD Pierre (Titulaire), LECLERC Jean-Yves (Titulaire), LEMOINE Gérard (Titulaire), LUNEL Jean-Claude (Titulaire), MINIER Vincent (Titulaire), ROUX Laurence (Titulaire), DEGREMONT Anaïs (Suppléant), DUDOUS Philippe (Suppléant)

Communauté de communes de Chateaubriant-Derval : PESLERBE Didier (Titulaire), GESLIN Bernard (Suppléant)

Roche aux Fées Communauté : CHERRUAULT Laurent (Titulaire), GUERMONPREZ Johann (Titulaire), HENRY Patrick (Titulaire), RESTIF Thierry (Titulaire), WINTER Eric (Titulaire), BOUDET Sébastien (Suppléant), MONNET Thérèse (Suppléante)

Absents excusés :

Communauté de communes de Chateaubriant-Derval : DUCLOS Jean-Michel (Titulaire) donne pouvoir à PESLERBE Didier (Titulaire)

Absents :

Anjou Bleu Communauté : ROBERT Jacques (Titulaire)

Bretagne Porte de Loire Communauté : BRILLET Louis (Titulaire), DELEPINE Didier (Titulaire), DENIEL Roger (Titulaire), GIMENO José-Camille (Titulaire), GUIVARC'H Ronan (Titulaire), LEBEAU Christine (Titulaire), THOMAS Pierre (Titulaire)

Communauté de communes de Chateaubriant-Derval : CHOBLET Jean-Noël (Titulaire), CIVIALE Guillaume (Titulaire), COTTREL Eric (Titulaire), MALHERE Jean-Dominique (Titulaire)

Communauté de communes du Pays de Craon : BARBE Béatrice (Titulaire), GAUCHER Olivier (Titulaire), LEPICIER René-Marc (Titulaire), PENE Loïc (Titulaire), ROSSIGNOL Didier (Titulaire)

Roche aux Fées Communauté : CADO Yoann (Titulaire), METAIRIE Cyrille (Titulaire), MONNERIE Jean-Pierre (Titulaire), PILARD Gilbert (Titulaire), SOULAS Raymond (Titulaire)

Vallons de Haute Bretagne Communauté : FONTAINE Sylvie (Titulaire)

Vitré Communauté : BIDAUX Jacques (Titulaire)

N° 2021 – 007

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 dressé par M. Mohin, Trésorier

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2020 ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020, par le Trésorier, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes ;
- Approuve le compte de gestion 2020.

N° 2021 – 008

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Considérant que Monsieur Vincent MINIER, 1^{er} Vice-Président, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du Compte Administratif 2020 ;

Considérant que Monsieur Thierry RESTIF, Président, s'est retiré au moment du vote ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2020 dressé par le comptable public ;

Délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2020 dressé par l'ordonnateur, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, lequel peut se résumer ainsi :

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	348 286,36	G	307 873,76
	Section d'investissement	B	976 968,55	H	900 913,35
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	52 700,75 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	55 434,29 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	1 325 254,91	= G+H+I+J	1 316 922,15
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	22 073,00	L	198 069,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	22 073,00	= K+L	198 069,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	348 286,36	= G+I+K	360 574,51
	Section d'investissement	= B+D+F	999 041,55	= H+J+L	1 154 416,64
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	1 347 327,91	= G+H+I+J+K+L	1 514 991,15

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Approuve le compte administratif 2020 tel que présenté ci-dessus.

N° 2021 – 009

AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2020

Le comité syndical a arrêté les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

- un solde d'exécution (déficit) de la section d'investissement de : 20 620,91 euros ;
- un résultat (excédent) de la section de fonctionnement de : 12 288,15 euros.

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

- en dépenses pour un montant de 22 073 euros ;
- en recettes pour un montant de 198 069 euros.

Ainsi, la section d'investissement corrigée des restes à réaliser ne fait pas apparaître de besoin de financement.

Il est proposé au comité syndical d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 en report de fonctionnement.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 2020 de 12 288,15 € en recettes de fonctionnement à la ligne 002 « Résultat reporté ou anticipé » ;
- Prend l'engagement d'inscrire ces crédits au budget primitif 2021.

N° 2021 – 010

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Après s'être fait présenter le budget primitif pour l'exercice 2021 transmis de manière dématérialisée avec la convocation et joint à la présente délibération,

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

- Décide d'adopter le budget primitif 2021 tel que présenté en comité syndical et joint à la présente délibération.

N° 2021 – 011

VALIDATION DU RENOUELEMENT DE LA LIGNE DE TRÉSORERIE

Comme chaque année, de façon à gérer la trésorerie sans avoir à recourir à un emprunt et ainsi pallier à l'attente de versement des différentes subventions, le Président fait part à l'assemblée qu'il est nécessaire de prévoir une ligne de trésorerie auprès d'un organisme financier. La ligne de trésorerie renouvelée en 2020 auprès du Crédit Agricole s'arrêtera le 31/07/2021.

Pour l'année 2021, au vu du montant financier prévisionnel du programme d'actions 2021 et des dépenses prévisionnelles inscrites au budget primitif 2021, le Président précise qu'il y a également lieu de prévoir le renouvellement d'une ligne de trésorerie conséquente d'un montant de l'ordre de 400 000 €.

Le Crédit Agricole a accepté de répondre favorablement à notre demande aux conditions ci-dessous :

- **Montant : 400 000 €**
- Durée : 1 an
- Taux variable : 1,06% à ce jour soit Euribor 3 mois moyenné (-0,54% au 01/03/2021) majoré de 1,60% (index + marges floorés à 0%)
- Intérêts : Post-comptés payables trimestriellement par débit d'office et sans mandatement préalable 5 jours ouvrés après le terme de la période de facturation (sur montant utilisé et sur la durée d'utilisation). Base de calcul des intérêts = 365 jours
- Frais de dossier : 0,10% du montant soit 400 euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- Commission d'engagement : 0,10% du montant soit 400 euros (prélevés en une fois par débit d'office et sans mandatement préalable à la mise en place de la ligne)
- Décaissement : montant minimum de 10 000 €
- Remboursement : montant minimum de 10 000 €

La proposition du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine à ces conditions est valable jusqu'au 12 avril 2021. Cependant, le renouvellement de cette ligne de trésorerie ne peut être effectif que lorsque la ligne de trésorerie en cours arrivera à échéance (soit le 31/07/2021). Il vous est donc proposé, comme l'an dernier, de valider le principe du renouvellement de la ligne de trésorerie auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine et d'autoriser le Président à la signer au moment le plus approprié aux conditions réactualisées.

Le comité syndical, après en avoir délibéré :

A l'unanimité

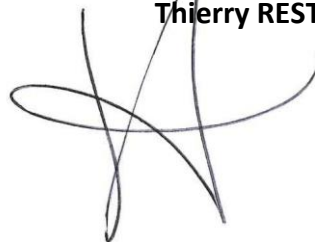
- Décide de renouveler auprès du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine la ligne de trésorerie pour un montant de 400 000 € ;
- Autorise Monsieur Le Président à signer toutes les pièces relatives à ce dossier selon les conditions réactualisées au moment de la signature ;

- Dit que les frais et les intérêts afférents à l'ouverture de la ligne de trésorerie sont inscrits au budget primitif 2021.

Pour extrait conforme,

Le Président

Thierry RESTIF

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke, positioned below the printed name.

DÉBAT / DISCUSSIONS

Examen et vote du budget primitif 2021

M. Guermonprez demande l'explication de la différence à l'article 617 entre le prévisionnel (BP 2020) et le réalisé (CA 2020).

Sophie Duchange explique que cela est dû au fait que l'ensemble des actions des volets qualité de l'eau et transversal n'a pas été réalisé (animations auprès des scolaires annulées en raison du confinement ; campagne pluie du suivi de la qualité de l'eau non réalisées en totalité en raison des conditions climatiques, ...) mais aussi que cela est dû à l'écart entre les montants prévisionnels et les montants des marchés signés.

Point sur l'avancement des projets milieux aquatiques 2021

Etang Les Bordes à Pancé :

M. Lemoine questionne l'intérêt qu'aurait un acheteur à acquérir la parcelle sur laquelle est l'étang des Bordes si celui-ci doit être supprimé. La vente de cette parcelle sera compliquée. Sophie Duchange explique qu'en effet cela limite le nombre d'acheteurs potentiels puisque cet acheteur devra s'engager à se mettre en conformité. Tous les notaires du département d'Ille et Vilaine ont eu l'information par les services de l'état sur cette obligation de mise en conformité en cas de vente.

M. Lemoine demande si ça ne serait pas aux communautés de communes d'acheter cette parcelle.

M. Minier répond qu'il s'agit d'un ouvrage non conforme donc il serait plus logique que ça soit au vendeur de se mettre en conformité.

M. Restif dit que cela peut également être une commune qui se porte acquéreur. Il prend comme exemple la commune de Martigné-Ferchaud qui a fait le choix d'acquérir des parcelles répertoriées en zone humide.

M. Guermonprez demande si dans ce cas, les travaux sont à la charge du Syndicat.

Andréo Schnebelin répond que oui et que les travaux sont inscrits dans le programme d'actions de l'année 2021.

Mme Roux demande si c'est une prise en charge à 100%.

Sophie Duchange répond que oui, il y a 80% de subvention et le Syndicat du Semnon prend le reste à sa charge car ici il s'agit du scénario le plus ambitieux ; ça n'est pas le cas lorsque le scénario choisi n'est pas le plus ambitieux.

Projet de remise à ciel ouvert du cours d'eau à Soulvache :

M. Lemoine demande pourquoi le cours d'eau avait été busé à l'époque.

Andréo Schnebelin répond que les busages étaient souvent réalisés pour cultiver la parcelle ; ici le Syndicat propose de mettre des passerelles pour maintenir l'accès de part et d'autre de la remise à ciel ouvert du cours d'eau.

Remise en talweg à Rougé :

M. Peslerbe stipule qu'il n'y a pas eu de remembrement à Rougé.

Andréo Schnebelin complète qu'en effet il n'y en a pas eu au sens officiel avec une intervention de la DDTM, mais la commune a remembré elle-même, l'impact peut être pire.

Projet de restauration sur La Couyère :

M. Restif précise que c'est intéressant comme projet, de plus c'est un bon exemple d'accord gagnant-gagnant, on se rapproche de démarches plus globales mais c'est un travail de longue haleine.

M. Guermonprez demande ce qui a été déclencheur pour obtenir l'adhésion des propriétaires au débusage du cours d'eau.

Andréo Schnebelin explique qu'il s'agit, pour ce projet, des convictions écologiques du propriétaire ainsi qu'un bénéfice paysager.

M. Lemoine trouve qu'il serait intéressant d'aller voir les travaux.

M. Restif répond qu'en effet il est possible d'imaginer une visite à l'automne.

Andréo Schnebelin ajoute qu'il est intéressant de voir le site avant les travaux, pendant et après.

M. Boudet demande si le propriétaire a un reste à charge financier.

Andréo Schnebelin précise que rien n'est à la charge du propriétaire. En termes de projet, les techniciens proposent toujours ce qu'il y a de plus ambitieux et ensuite il peut y avoir un arrangement dans la limite du raisonnable.

M. Winter propose une visite de la frayère à broquets qui a été réalisée par le Syndicat au moulin Eon.

M. Guermonprez trouverait intéressant de recueillir le témoignage de propriétaires qui se sont engagés dans des travaux pour déclencher d'autres travaux.

M. Restif complète en disant qu'il est important de s'appuyer sur des expériences réussies.

M. Henry note le changement radical qui s'opère : en effet pendant de nombreuses années l'objectif a été d'accélérer l'eau et maintenant c'est de la ralentir, cela permet également de lutter contre les inondations. L'herbe est plus adaptée sur ces parcelles en bord de cours d'eau car sur les cultures il y a des traitements ce qui est plutôt négatif pour la qualité de l'eau. Le projet à la Couyère est un bel exemple de ralentissement du circuit de l'eau.

M. Boudet questionne sur l'impact d'un tel projet sur la PAC, est-ce positif ou négatif ?

Andréo Schnebelin dit que ça sera plutôt bénéfique, et il faudra communiquer sur le bénéfice économique.

M. Henry dit qu'en effet c'est intéressant de savoir ce qui est primable et de valoriser l'approche économique.

M. Restif précise qu'il y a davantage de prime sur les surfaces d'intérêt écologique. Dans les années 90, seules les parcelles dites productives étaient primables, il fallait cultiver toutes les surfaces et donc il y a eu du dégât.

M. Henry note l'importance d'intégrer la notion de la qualité de l'eau, le reméandrage participe à améliorer la qualité de l'eau.

Aménagement du moulin de Briand :

Mme Roux fait part de la difficulté quand les logiques culturelle, patrimoniales, écologiques, s'affrontent, c'est la question de la limite de l'action dans un domaine. Les propriétaires avaient également un projet énergie avec la roue du moulin. Ils ont demandé un positionnement de la commune, et en tant qu'élus nous étions dans une impasse.

Sophie Duchange précise que là c'est un projet qui a été étudié dans un cadre global d'étude sur les moulins du bassin du Semnon. Les anciens propriétaires ne voulaient rien faire, les nouveaux propriétaires étaient informés par le notaire de cette demande de mise en conformité au niveau continuité écologique, ils ont acheté en toute connaissance de cause. Le Syndicat a refait une étude, ils voulaient garder l'effet plan d'eau, ce scénario retenu coûte deux fois plus cher que l'arasement total qui est pris en charge à 100%.

Mme Roux explique que les nouveaux propriétaires ont cherché à comprendre, à connaître les enjeux ; cela est aussi à mettre en valeur, l'accompagnement pédagogique est à valoriser, cela n'est pas évident de se voir imposer ce type de travaux quand on est particuliers.

Prospections en cours sur la masse d'eau Semnon Centre :

M. Restif précise qu'il y a un enjeu sur la question de la connaissance et de la capitalisation, même si sur certaines masses d'eau on est à 100% de connaissance. Quand on a la connaissance on

préserve mieux, il va falloir mettre en cohérence les bases de données des Syndicats de bassins versants, cela va être déterminant.

M. Minier note que la présentation est ici positive, mais ça n'est pas aussi simple. Il est nécessaire que les conseils municipaux s'emparent de ces questions afin de permettre de démultiplier la sensibilisation vu l'ampleur de la tâche. Il y aura un gros travail à faire auprès des habitants.

M. Lemoine complète que cela recoupe les échanges du dernier comité syndical, il est possible d'imaginer des pancartes, de la sensibilisation, de montrer que certains font le pas d'accepter les travaux et qu'il n'y a pas seulement un intérêt économique. Il y a du travail réalisé par les techniciens.

M. Minier signale que pour en avoir discuté notamment avec M. Henry, il y a un changement de mentalités.

Mme Roux stipule que même au sein du conseil municipal il faut convaincre, il faut trouver le bon moyen d'être pédagogue, mais entre les techniciens et les conseillers municipaux, il y a des termes à ré-intégrer. Il faut de la pédagogie.

M. Minier précise que c'est pour cela qu'il souhaite que le sujet soit présenté en conférence des maires, il y aura un temps de présentation, il faut ensuite que les maires et les conseils municipaux s'emparent de ce sujet.

Mme Roux note que les lettres d'information restent très techniques, il faut simplifier pour la compréhension des habitants.

M. Minier trouve que montrer les travaux via les photos c'est parlant.

M. Restif propose d'inviter également les maires dans les visites de terrains qui seront proposées aux délégués.

Mme Roux trouve que la période de l'automne n'est pas forcément adaptée car les élus travaillent. Il faudrait proposer une visite le soir aux beaux jours.

M. Lemoine précise que la communication peut également passer par des supports distribués dans les communes.

M. Minier complète en stipulant que la présentation en conférence des maires sera une intervention courte avec support exploitable ensuite.

M. Henry trouve qu'il faut une communication courte et maîtrisée. Les visites sur le terrain sont capitales car voir les travaux sur un écran ou sur le terrain, c'est complètement différent.

M. Guermonprez dit que les journées du patrimoine, c'est aussi le patrimoine naturel, cela pourrait être l'occasion de visiter ce genre de travaux sur les milieux aquatiques.

M. Restif trouve qu'en effet ce sont des projets à imaginer à l'avenir, il faudra peut-être y mettre plus de moyens.

M. Minier trouve que le temps passé au niveau administratif est conséquent avec beaucoup de moyens humains consacrés à cela, et la fusion doit permettre de consacrer plus de moyens à l'action, mais le périmètre va être gigantesque demain.

M. Brizard explique que sur BPLC, il y a un référent GEMAPI désigné par commune, l'objectif étant de faire le lien sur le terrain avec les syndicats de bassin versant, l'unité Est et la Communauté de Communes. BPLC doit les réunir prochainement pour leur parler GEMAPI et leur donner quelques missions, il faut s'appuyer dessus.

Mr Winter a une autre idée d'action : la bande autour des cours d'eau est non utilisée, il y a des embâcles, il serait intéressant de créer un groupe communal là-dessus.

M. Restif note qu'en effet le repérage des embâcles peut être délégué.

Sophie Duchange précise que le Syndicat travaille sur les embâcles sur demande. Avant cette gestion était financée et ça ne l'est plus. Le Syndicat gère ponctuellement des embâcles, notamment sur les sites de restauration morphologique. Il arrive que le Syndicat extraie certains embâcles très importants ou les stabilise en berge. Sinon la gestion des embâcles est à la charge du propriétaire riverain : les propriétaires ont des droits mais aussi des devoirs.

M. Restif dit que c'est le rôle de la commune de communiquer là-dessus.

M. Winter fait part de bidons de 200 litres et de palettes qui sont transportés via le Semnon jusqu'au moulin Eon.

M. Restif voit la dimension pédagogique à valoriser notamment lorsque les cours d'eau passent dans la ville : à Retiers, il va y avoir un travail sur le reméandrage avec le Syndicat de la Seiche, le long d'une coulée verte avec une promenade, des panneaux de communication seraient tout à fait adaptés.

M. Winter note que ce genre de sentier est intéressant pour le tourisme.

Sophie Duchange rappelle que le Syndicat a réalisé un sentier d'interprétation sur la commune de Rougé à la suite de l'effacement du plan d'eau des Vallées.

M. Lemoine dit qu'il avait apprécié la visite qui avait été proposée sur ce site.

Sophie Duchange précise que sur le Bassin du Semnon peu de cours d'eau passent dans les bourgs, ce qui rend plus difficiles la mise en valeur des travaux réalisés.

M. Restif précise qu'il a bien noté la demande de visite de terrain, que cela a été très utile à tous.